

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 4

Artikel: Contribution au problème du logement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contribution au problème du logement

L'opinion publique s'intéresse toujours fortement au problème du logement. Partis politiques, organisations syndicales, ligues de locataires, coopératives de constructions et sociétés pour la réforme du logement, tous s'intéressent au sort des locataires.

L'Union syndicale ne s'étant pas dépensé beaucoup dans ce domaine d'activité durant ces dernières années, semble devoir s'en préoccuper également intensément aujourd'hui. Les raisons en sont fournies par l'abrogation des dispositions protectrices légales et la création d'une communauté de travail pour la protection des locataires.

Il est absolument nécessaire de se faire une opinion sur l'ensemble de la question avant d'arrêter définitivement des décisions. La chose est aujourd'hui possible en raison de la riche documentation dont on dispose.

Il est vrai de dire qu'il n'est pas possible de se baser beaucoup sur les circonstances d'avant-guerre parce que notre statistique sociale est de date plus récente. Cependant, les données sur 1914 nous fournissent déjà d'excellents points de comparaison.

Diverses fédérations et quelques offices locaux de statistique faisaient déjà des relevés périodiques, en partie de nature approximative, d'où il ressort que le problème du logement était déjà chaudement discuté à cette époque-là. D'après l'Annuaire statistique de la ville de Berne, dont nous utilisons ici la source, le développement des prix s'établit comme suit de 1896 à 1923:

Grandeur du logement ¹	Loyer annuel moyen					Augmentation en %
	1896	1913	1920	1922	1923 ²	
1 chambre	—	224	309	415	436	95
2 »	358	403	557	730	784	116
3 »	551	587	854	1060	1135	106
4 »	719	794	1245	1406	1591	121
5 »	917	1091	1500	1711	2108	129

¹ Logements sans mansardes.

² Une nouvelle augmentation de 5 % est appliquée depuis 1923.

L'augmentation des loyers est évidemment la plus forte à Berne, mais la tendance est la même partout.

L'Office fédéral du travail a établi en 1925 un chiffre-index du logement basé sur les relevés faits dans une série de localités. Cet index montre de combien les loyers ont augmenté en prenant pour base 1914 que l'on indique par le chiffre 100. Le résultat par localité est dans l'ordre le suivant:

St. Moritz	111	Schaffhouse	157
Arbon	121	Frauenfeld	159
La Chaux-de-Fonds	125	Winterthour	161
Rorschach	132	Baden	168
Hérisau	133	Zurich	170
St-Gall	140	Porrentruy	170
Glaris	142	Bâle	172
Vevey	146	Olten	173
Lucerne	152	Liestal	175
Aarau	155	Langenthal	182
Genève	157	Berne	187

Cet index donne le mouvement de l'augmentation des loyers depuis 1914. Il n'est évidemment pas un moyen permettant d'en mesurer l'augmentation absolue. Pour établir celle-ci, il faudrait comparer le montant des loyers effectifs, comme l'indique le tableau ci-dessous:

Localités	Loyers de 3 chambres ¹ sans mansarde		Index 1925
	1913	1923	
Berne	628	1132	187
Genève	672	1056	157
Zurich	608	894	170
Olten	524	869	173
Bâle	528	827	172
Bienne	516	788	—
Soleure	508	737	—
Fribourg	472	710	—
Lucerne	524	707	152
St. Moritz	672	700	111
Aarau	480	688	155
Baden	516	679	168
Liestal	532	638	175
La Chaux-de-Fonds	548	634	125
Coire	476	620	—
Sion	412	614	—
Vevey	472	613	146
Schaffhouse	440	599	157
St-Gall	468	586	140
Winterthour	436	576	161
St-Imier	472	565	—
Le Locle	452	556	—
Arbon	413	489	121
Porrentruy	348	476	170
Langenthal	330	472	182
Frauenfeld	296	432	159
Glaris	288	362	142

¹ D'après les relevés statistiques de l'Office fédéral du travail.

Si nous comparons les localités les plus chères et les meilleurs marchés, nous constatons des différences sur 1914 de 130 % et sur 1923 de plus de 200 %. Une disproportion énorme. En admettant même que le coût de la vie est plus cher dans une ville qu'à la campagne et que, par exemple, le prix des denrées alimentaires et autres articles puissent accuser des différences, celles-ci dépassent toute mesure dans les loyers. En comparant, par exemple, les prix de denrées alimentaires telles que l'Office fédéral du travail les publie, nous constatons entre les localités où elles sont le plus cher et le meilleur marché des différences comme suit: viande de bœuf 19 %, beurre 10 %, fromage d'Emmental 17 %, lait 25 %, pain 20 %, sucre 50 %, pommes de terre 66 %, œufs 25 %, briquettes 70 %.

La différence de 200 % constatée dans les loyers ne peut en aucun cas se justifier par un développement dû à des causes naturelles. On en accuse bien les «hauts» salaires payés aux ouvriers. Une statistique faite par la Fédération des ouvriers du bois et bâtiment en 1923 a démontré que les salaires payés aux maçons dans les localités en question marquaient une différence de 24 % et ceux des manœuvres de 60 %.

Un examen de ces faits nous amène à constater que les loyers sont influencés, en outre des facteurs dus au renchérissement général de la vie, par la loi de l'offre et de la demande, de la spéculation, de la façon de construire, des intérêts des capitaux, des impôts et des mesures prises par les communes.

Prenons les loyers de 1913, que l'Office fédéral du travail a pris pour base de son index; divisons-les en trois catégories: les chers, les moyens et les bons marchés, pour en faciliter l'exposé et faisons-en de même pour 1923 et nous aurons ainsi un tableau réel du développement:

Prix moyens de trois chambres sans mansarde.

Localités	1913			1923		
	cher	moyen	bon marché	cher	moyen	bon marché
Genève	672	—	—	1056	—	—
St. Moritz	672	—	—	—	700	—
Berne	628	—	—	1132	—	—
Zurich	608	—	—	894	—	—
La Chaux-de-Fonds	548	—	—	—	634	—
Liestal	532	—	—	—	638	—
Bâle	528	—	—	827	—	—
Olten	524	—	—	869	—	—
Lucerne	524	—	—	—	707	—
Bienne	—	516	—	—	788	—
Baden	—	516	—	—	679	—
Soleure	—	508	—	—	737	—
Aarau	—	480	—	—	688	—
Coire	—	476	—	—	620	—
Fribourg	—	472	—	—	610	—
Vevey	—	472	—	—	613	—
St-Imier	—	472	—	—	—	565
St-Gall	—	468	—	—	—	586
Le Locle	—	—	452	—	—	556
Schaffhouse	—	—	440	—	—	599
Winterthour	—	—	436	—	—	576
Arbon	—	—	413	—	—	489
Sion	—	—	412	—	614	—
Porrentruy	—	—	348	—	—	476
Langenthal	—	—	330	—	—	472
Frauenfeld	—	—	296	—	—	432
Glaris	—	—	288	—	—	362

Sans doute en raison de la crise de l'industrie des étrangers, St. Moritz est descendu de la première place à un niveau moyen. Lucerne est dans une situation identique. Berne prend le premier rang en lieu et place de Genève. Il est possible que Genève aurait reculé davantage si elle n'était devenue le siège de la Société des nations, cette ville ayant été très frappée par la crise économique. La Chaux-de-Fonds, qui se trouvait également dans la catégorie chère, est maintenant dans la catégorie moyenne. Cela n'est sans doute pas dû uniquement à la crise économique, mais davantage à la saine et intelligente politique du logement pratiquée par la majorité socialiste au pouvoir dans cette ville. Mais, en général, il est certain que l'offre et la demande jouent un rôle considérable, car ce sont précisément les localités et régions fortement frappées par la crise qui accusent les plus faibles augmentations des loyers. La preuve semble également faite que les effets des mesures de protection ont été facilement surestimés, à moins de ne prétendre que sans ces mesures protectrices, les loyers de certaines localités seraient encore plus élevés.

La politique foncière joue également un rôle déterminant sur les loyers. Un travail du Dr Hebeisen sur le développement de la valeur de la propriété foncière dans la ville de Berne, de 1850 à 1914, en fait ressortir toute l'importance pour les terrains à bâtir.

Rues	1850—60	1910—14
	par m ²	par m ²
Spitalgasse	118.25	1077.45
Aarberggasse	89.25	550.25
Schauplatzgasse	108.55	534.—
Käfiggässchen	126.15	1147.25
Metzgergasse	118.15	245.15
Monbijouquartier	11.40	135.65
Mattenhof	1.90	29.35
Weissenbühl	1.65	36.—
Marzili	0.40	12.—
Fischer mätteli	0.40	9.20
Linde-Holligen	0.50	15.60
Weyermannshaus	0.50	27.25

Rues	1850—60	1910—14
	par m ²	par m ²
Vordere Länggasse	1.15	30.50
Spitalacker	0.50	41.40
Lorraine	0.50	12.80
Kirchenfeld	0.50	28.45

Depuis 1914, ces prix ont pour le moins doublé. La ville de Berne n'est certainement pas une exception, la même chose se remarque dans toutes les autres villes et surtout dans les grandes.

Quand dans un endroit de la ville, à un ou deux kilomètres du centre, un terrain est aliéné pour une construction, il faut aujourd'hui compter pour le moins le m² à fr. 50. La maison et le dégagement nécessaire demandent un terrain d'au moins 300 mètres carrés. Il est dès lors facile de calculer que le terrain à lui seul grève la maison de fr. 15,000. A 5½ % d'intérêt, cela fait une somme de fr. 800 qui chargeront annuellement les loyers. Une maison familiale doit en supporter seule la charge, pour deux familles, cela fait pour chacune d'elles fr. 400. Pour trois familles fr. 266 et pour quatre ménages fr. 200 de loyer à payer en plus que pour des habitations construites sur des terrains non grevés.

Il est évident que des habitations plus confortables influent aussi sur les loyers. On ne veut plus, avec raison d'ailleurs, de ces constructions primitives. On demande partout maintenant la lumière électrique, le gaz, l'eau, la chambre de bain et toutes les dépendances nécessaires.

Les taux hypothécaires sont aussi une cause de renchérissement venant grever non seulement les nouvelles constructions, mais les anciennes également. Les statistiques de la Banque nationale en font ressortir malheureusement aussi les constantes augmentations:

Intérêts moyens pour obligations.

	1906	1913	1919	1920	1922	1923	1924	Augmentation depuis 1906
	%	%	%	%	%	%	%	%
Banques cantonales	3,73	4,21	4,69	4,81	4,93	4,82	4,89	1,16
Grandes banques	3,88	4,28	4,87	4,97	5,08	4,92	4,98	1,10
Banques moyennes et locales	3,88	4,35	4,86	4,99	5,21	5,11	5,18	1,25
Caisses d'épargne et de prêts	3,88	4,36	4,76	4,89	5,06	4,96	4,93	1,05
Banques hypothéc.	3,73	4,12	4,56	4,64	4,77	4,56	4,60	0,87
Caisses d'épargne	3,76	4,32	4,73	4,86	5,11	5,01	5,03	1,27
Total	3,78	4,21	4,70	4,81	4,94	4,79	4,85	1,07

L'influence de l'augmentation du taux de l'intérêt sur les hypothèques est confirmée par un relevé fait à la Banque cantonale zurichoise sur les dettes hypothécaires investies:

Années	en milliers de francs								
	Audessous de 4¼ %	4¼ %	4½ %	4¾ %	5 %	5¼ %	5½ %	5¾ %	6 %
1913	489	113 974	188 856	13 441	2 076	—	—	—	—
1915	269	1 079	288 252	43 904	9 884	—	—	—	—
1916	125	214	1 654	330 219	23 534	—	—	—	—
1917	209	173	1 659	314 402	53 485	—	—	—	—
1918	207	142	1 535	307 594	73 097	3 063	—	—	—
1919	113	—	1 230	571	387 504	11 023	3 045	—	—
1920	109	—	227	916	2 284	398 931	20 895	769	—
1921	104	—	92	—	2 722	351 494	46 671	50 255	1540
1922	353	—	92	—	13 423	409 444	52 829	—	—
1923	380	—	111	61	502 138	502	—	—	—
1924	238	—	407	61	12 821	514 896	14 411	130	—

Une hypothèque du montant de 100,000 fr. exige donc aujourd'hui une somme de fr. 1000 de plus qu'en 1913 comme intérêts. C'est un revenu sans travail.

L'impôt foncier et les autres obligations influent de la même manière. La charge repose en principe sur le

propriétaire. En réalité, il l'a récupérée entièrement sur le locataire. Il est clair que les villes en sont plus chargées que les localités campagnardes. Dans les villes, il faut contribuer aux frais de construction de rues, de canalisations, eau et gaz, l'éclairage et l'entretien des rues. L'impôt foncier est généralement payé comme impôt sur la fortune. Les sommes en sont importantes ainsi que le démontre, par exemple, la ville de Berne. Le taux de l'impôt foncier est à Berne de 3,7 ‰ pour la commune et 3 ‰ pour le canton. Une propriété foncière estimée à fr. 100,000 est grevée d'une hypothèque de fr. 50,000; il faut donc payer au canton fr. 150 (après déduction des dettes), et à la ville fr. 370 (sans déduction des dettes), soit au total fr. 520. Si l'on admet qu'une maison d'habitation possède cinq logements, cela fait pour chacun d'eux une charge de fr. 100 par an.

Il est facile de faire un calcul analogue pour d'autres cantons en se basant sur les impôts que l'on y prélève.

Nos recherches seraient incomplètes si nous passions sans autres sur l'influence que peuvent présenter sur les loyers les frais de construction. Nous avons, il est vrai, déjà fait allusion plus haut que l'influence revenant aux salaires a été fortement exagérée. Mais ils doivent évidemment aussi être pris en considération. L'Annuaire statistique de la ville de Berne nous donne aussi bien pour les salaires que pour les prix des matériaux de construction et pour les frais de construction en général de précieuses indications.

Prix de matériaux de construction, frais de construction et salaires payés aux ouvriers à Berne, par rapport à 1914 si 1914 = 100.

a) Matériaux de construction:

Eviers	262
Tuiles	294
Briques	285
Chaux grasse	358
Gyps	279
Chaux	203
Ciment de Portland	185
Planches de pins	215
Courroies de planches en sapin	179
Planches de sapin	176
Bois de construction de sapin	197
Huile de thérebentine	165
Huile de lin	149
Couleurs (blanc de zine)	162
Verre à vitre	190
Tuyaux pour conduites	233
Poutres de fer	168
Fers ronds	183
Baignoires	94
Cuvettes de W.-C.	101
Tôle	179

b) Frais de construction et salaires, 1914 = 100:

	Salaires 1924		Frais de
	Ouvriers	Ma-	construction
	qualifiés	nœuvres	1924
Terrassiers	—	—	219
Maçons	207	241	174
Poseurs de planelles	161	—	
Charpentiers	199,5	236	182
Couvreurs	223,1	276,6	288
Menuisiers	207,1	228,6	217
Parquetiers	205,8	—	
Gypsiers	219,2	210,8	278
Ferblantiers	197,3	—	243
Serruriers	195,6	181,5	242
Peintres	218,1	219,2	300
Vitriers	—	—	348
Tapissiers	—	—	233

	Salaires 1924		Frais de
	Ouvriers	Ma-	construction
	qualifiés	nœuvres	1924
Poiliers	213,6	—	227
Installateurs	203,1	190,2	164
Electriciens	208,2	—	180
Ville, embranch. de canal.	274	258	239
» » gaz, eau			316
» » électricité			194
Imprévus	—	—	174
Plans, surveillance des travaux	—	—	217

Moyenne 199

Coût de la construction par mètre cube:

1914	1918	1919	1921	1922	1924
28,1	75,1	77,5	71,5	56,8	56,2

D'une manière générale, l'augmentation des prix des matériaux est normale. Elle est trop élevée pour quelques sortes de bois, le gyps, la chaux grasse, les briques, les éviens et tuyaux. Ces matériaux sont en général entre les mains d'industries trustifiées.

L'augmentation des salaires est en moyenne plus que doublée. Cela ne veut nullement dire qu'ils sont trop élevés, au contraire. Il est heureux de voir que les ouvriers du bâtiment ont pu sortir en quelque sorte de leurs misérables conditions de travail d'avant-guerre.

D'après les constatations de l'Office statistique de la ville de Berne, les frais de construction ont, dans l'ensemble, augmenté de 100 % depuis 1914. Sans doute, si nous comparons la façon de construire de 1914 et celle de 1924, verrions-nous que l'augmentation des constructions d'après-guerre est considérablement plus forte. Par contre, il faut aussi considérer actuellement les installations de lumière et de salles de bains que l'on n'avait pas toujours antérieurement.

Le système des soumissions est aussi un point critique. Dans les villes, il est particulièrement regrettable que les artisans soient obligés de participer financièrement à la construction d'immeubles locatifs. Il en résulte des devis plus élevés afin de récupérer d'éventuelles pertes. Ces artisans cherchent aussi à se dédommager dans des travaux faits pour les communes et l'Etat.

Après avoir recherché quels pouvaient être les facteurs essentiels dans la fixation des loyers, il nous reste à déterminer sur la base de ces faits quelles mesures de défense peuvent être envisagées. C'est ce que nous nous réservons de dire bientôt.



A la commission syndicale suisse

De nombreux délégués de fédérations et de cartels syndicaux cantonaux ont pris part à la séance de la commission syndicale le 4 mars à Olten.

Le comité syndical a fait le rapport sur les démarches faites en vue d'obtenir une concession au cimetière, pour y ériger un monument à la mémoire du camarade Greulich. Le camarade Dr Max Weber entrera en fonction le 1er mai au secrétariat de l'Union syndicale. Des plaintes sont parvenues contre le grand nombre de souscriptions lancées dans les organisations ouvrières; l'intervention du comité syndical est demandée. Le comité syndical n'est pas en mesure d'intervenir auprès d'organisations qui ne lui sont pas affiliées. Les organisations affiliées feront bien de limiter leur participation à ces souscriptions et d'examiner surtout dans chaque cas si les demandes faites sont d'un intérêt général. Des renseignements ont été fournis sur la création d'une banque syndicale. Le prochain congrès syndical international aura lieu en août 1927 à Paris.